

Suivi finances

La directrice exécutive rappelle que le comité va adopter le budget à la prochaine réunion, d'ici là, le CA va préparer une proposition. Elle ajoute qu'elle a été informée de l'avancement des travaux concernant le financement sur plusieurs années.

Services informatiques

La directrice exécutive explique que le secrétariat a entamé des démarches au cours de l'été afin de changer de fournisseur de services informatiques. Une compagnie a été retenue et la transition débutera au retour de son congé maladie. Il sera ensuite possible d'intégrer Teams et SharePoint aux outils de travail, ce qui devrait faciliter les échanges et le partage de documents.

Prochaines réunions

La directrice exécutive fait le point sur les prochaines réunions.

Pour la 238^e réunion, qui se tiendra le 26 novembre 2025 à Montréal, le budget y sera adopté et l'Administrateur fédéral invité, il est donc important d'avoir le quorum. Pour la 239^e réunion, qui se tiendra le 19 mars 2026 à Québec, l'Administrateur provincial sera invité. La 240^e réunion se tiendra le 11 juin 2026 à Montréal.

RETOUR SUR LA RENCONTRE DES TROIS COMITÉS ET FUTURES ACTIONS

Les membres échangent sur la rencontre des trois comités (CCEBJ, CCEK et CCCPP) qui s'est tenue le 23 septembre 2025, et sont tous d'avis qu'il s'agissait d'une rencontre significative qui devrait être répétée dans le futur.

Au sein des trois sous-groupes de discussion, les commentaires et expériences des trois comités ont permis de relever plusieurs similarités. Les membres sont d'avis qu'il faudrait mettre l'accent sur le travail en synergie avec les autres comités, particulièrement pour les dossiers d'intérêt commun. La collaboration permettrait ainsi de mutualiser les ressources et expertises, surtout pour les évaluations environnementales.

Comme chaque comité a une différente manière de fonctionner, il faudra déterminer comment optimiser la collaboration dans un cadre avec lequel chaque comité est confortable. Les membres soulignent que les comités sont issus du même traité dont les mandats sont intrinsèquement liés. Il serait pertinent d'organiser une rencontre inter-comités (membres et secrétariats) et de partager les notes d'information afin d'améliorer la communication. Des présentations ou travaux communs pourraient être envisagés sur des sujets d'intérêt partagé, comme les territoires de conservation nordiques, à condition que la collaboration ne génère pas de charge de travail supplémentaire.

La discussion a également mis en avant l'importance de mieux informer et sensibiliser la population, particulièrement les jeunes, au sujet du régime de la CBJNQ.

MISE À JOUR – CÉLÉBRATIONS DU 50^e ANNIVERSAIRE DE LA CBJNQ

La présidente mentionne que le GNC organise l'événement phare de la célébration qui se tiendra le 11 novembre 2025 à Chisasibi. Ceux qui seront invités recevront l'invitation prochainement. Des vidéos sont également mis en ligne au fur et à mesure qu'ils sont prêts. À terme, cela fera un vidéo d'une vingtaine de minutes. La directrice exécutive va partager le lien pour les vidéos dans le prochain bilan. Le GNC ne produira pas de document d'analyse et de rétroaction concernant le 50^e de la CBJNQ, mais il devrait y avoir un mémoire et un film de produits par une autre entité.

En réponse à une question, un membre ajoute que le fédéral compte toujours organiser une journée de « formation » à Montréal au début de 2026. Plus d'informations seront communiquées au fur et à mesure que l'organisation progresse.

DEMANDES DE FAUNENORD

La directrice exécutive explique que le CCEBJ a été interpellé par FaunENord pour différents éléments.

Le premier élément est la participation dans les travaux pour l'élaboration du Plan Climat. La directrice rappelle que le CCEBJ avait déjà été interpellé dans le dossier et avait décliné l'invitation à participer, étant donné que ce dernier ne s'appliquerait pas à tout le Territoire. Elle ajoute qu'il semble que le champ d'action du Plan Climat soit plus large que la dernière fois que le comité a été interpellé.

Le deuxième élément est la demande d'appui pour la reconnaissance de FaunENord en tant que Conseil Régional de Environnement (CRE). La directrice exécutive résume le rôle d'un CRE et les grandes lignes de la demande.

Les membres échangent sur les deux éléments. Les membres constatent que le CCEBJ semble exercer un rôle similaire. Un membre mentionne qu'une rencontre est prévue entre le GNC et FaunENord prochainement. Les membres décident d'attendre de voir ce qui va ressortir des discussions avant de donner suite aux demandes. La directrice exécutive enverra un accusé de réception à la directrice de l'organisme.

SUIVI MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

Objectif 1.1 Évaluer l'encadrement législatif du régime de protection de l'environnement et du milieu social

La directrice exécutive rappelle qu'à la suite de l'adoption du portrait législatif, les membres avaient décidé d'approfondir certains éléments : gestion des matières résiduelles (GMR), suivi et surveillance, eau, et prise en compte des changements climatiques (CC) dans les évaluations environnementales (ÉE).

L'encadrement législatif pour la GMR a été préparé en prévision de l'atelier de juin 2025.

L'analyste travaille sur l'encadrement législatif pour le suivi et la surveillance. Ce sera abordé dans la mise à jour de l'objectif 1.2.

La directrice exécutive a débuté une réflexion sur la manière d'aborder l'enjeu de l'eau, mais cela n'a pas encore beaucoup avancé car l'attention est actuellement portée sur d'autres dossiers.

Une proposition d'approche concernant l'évaluation de la prise en compte des changements climatiques dans les évaluations environnementales a été présentée aux membres du sous-comité le 8 septembre 2025. Après discussion, il a été convenu de retravailler la proposition et de fixer une rencontre en octobre prochain et présenter une approche révisée d'ici novembre 2025.

Objectif 1.2 Évaluer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

Ce dossier a été repris par le nouvel analyste. Il mentionne que le travail se poursuit au sein du secrétariat et l'évaluation de deux projets sera complétée d'ici la fin de l'année 2025. Un suivi sera fait auprès du sous-comité lors d'une réunion le 23 octobre 2025. Une mise à jour sera communiquée aux membres lors de la réunion du 26 novembre 2025.

Objectif 1.3 Évaluer le suivi et la surveillance des projets autorisés

L'analyste mentionne qu'un document de travail a été présenté aux membres du sous-comité le 8 septembre 2025. Ces derniers ont appuyé la démarche mais ont décidé d'avoir un échantillon de projets et des critères d'évaluation plus précis avant de la présenter en bonne et due forme aux membres du CCEBJ lors de la prochaine réunion, le 26 novembre 2025. Un membre réitère le manque de ressources et le manque de priorité du suivi et de la surveillance. Il serait recommandé de circonscrire la portée des projets et de décider si l'on se penche aussi sur le contrôle environnemental.

Objectif 1.4 Émettre des recommandations pour la prise en compte des effets cumulatifs dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

La directrice exécutive fait une présentation qui contient le contexte, le rapport sur les données avec les enjeux et solutions potentielles et le texte de la recommandation proposée par le sous-comité. Une modification au texte de la résolution est proposée et acceptée.

La recommandation est adoptée, sous une proposition de Graeme Morin, secondée par Mélanie Savoie :

« CONSIDÉRANT l'importance d'intégrer la prise en compte des effets cumulatifs dans l'évaluation et l'autorisation de projets;

CONSIDÉRANT que l'accès aux données est essentiel pour réaliser une évaluation des effets cumulatifs de manière efficace;

CONSIDÉRANT les pistes de solution suivantes identifiées par le CCEBJ dans son rapport sur les données (joint à cette recommandation) :

- Inventaire et catégorisation des données disponible;
- Numérisation des données existantes;
- Centralisation des données.

Le CCEBJ recommande que les parties prenantes soutiennent et mettent en place des initiatives favorisant l'accès, la production et la mise en commun des données, afin de faciliter la prise en compte des effets cumulatifs sur le Territoire. »

La directrice exécutive mentionne que la recommandation sera envoyée aux Administrateurs avec une lettre d'accompagnement indiquant que le comité est conscient des enjeux budgétaires actuels. Le secrétariat va préparer la lettre d'accompagnement et finaliser le tout avec le sous-comité et la présidente. Une présentation de la recommandation sera ajoutée à l'ordre du jour des rencontres avec les Administrateurs.

Les membres vont réviser le rapport des données et sera adopté à la prochaine réunion. Le rapport finalisé sera ensuite le partagé avec les autres comités et accompagnera la recommandation.

La directrice exécutive conclut en affirmant que les prochaines étapes dans le dossier effets cumulatifs seront axées sur la mise à jour et la mise en œuvre de la stratégie pour la planification régionale.

Objectif 2.1 Renforcer les liens du CCEBJ avec le milieu et le Territoire

La directrice exécutive mentionne que la réunion des trois comités de septembre 2025 a permis de rencontrer des partenaires du CCEK et du CCCPP, la vice-chef de Whapmagoostui, Mme Kawapit, et des représentants de la communauté. Elle ajoute que le comité rencontrera l'Administrateur fédéral à la réunion de novembre 2025, et qu'une invitation sera envoyée pour l'Administrateur provincial pour la réunion de mars 2026.

Objectif 2.2 Améliorer la visibilité et les communications du CCEBJ

La directrice exécutive souligne que l'agente de secrétariat a terminé de téléverser tous les comptes rendus et rapports annuels sur le site Internet. Au cours des prochains mois, les mises à jour à apporter seront identifiées. Si des modifications de structure sont nécessaires, le sous-comité communications sera interpellé.

Elle mentionne ensuite que toutes les tasses à l'effigie du CCEBJ ont été distribuées et qu'il serait intéressant de penser à commander de nouveaux articles promotionnels. Les membres discutent la possibilité d'identifier d'autres articles que des tasses. La directrice exécutive s'informerait et proposerait différentes options.

DOSSIERS

Foresterie

La présidente souligne que le projet de loi 97 a été abandonné le matin de la deuxième journée de réunion du comité. Les membres s'interrogent si les éléments du PL97 modifiant la loi sur la société du Plan Nord seront mis de l'avant à travers un autre véhicule.

Par la suite, l'analyste présente l'état des lieux au sujet de l'atelier sur le rôle du CCEBJ dans l'examen des PAFIT. Il résume tout d'abord la genèse de l'atelier. Il mentionne qu'en préparation de l'examen des PAFIT 2023-2028, le CCEBJ a tenu un atelier en avril 2022 auquel ont assisté ses membres et des représentants d'organisations externes (GNC, CCQF, MRNF). Les échanges lors de l'atelier ont soulevé un questionnement quant au rôle du CCEBJ dans l'évaluation des PAFIT. Dans le cadre de ces réflexions, le CCEBJ a tenu, au cours de 2024, des

rencontres bilatérales avec le MRNF, le GNC, le GREIBJ et le CCQF afin de faire une mise à jour sur les rôles exercés par chaque partie prenante dans le dossier des PAFIT. Dans ce contexte, les membres du sous-comité ont recommandé l'organisation d'un atelier. Parmi les préoccupations principales se trouvent la duplication du travail du CCEBJ et du CCQF dans l'examen des plans, le besoin d'une rencontre entre les entités du Territoire pour développer une complémentarité des actions et la plus-value de la répétition de certains commentaires donnant une force au régime de protection. Une avenue potentielle pour le CCEBJ serait de se pencher sur la mécanique du processus, c'est-à-dire la compréhension du processus par les acteurs consultés, leur satisfaction, les communications avec les communautés et le déroulement du processus.

Les membres approuvent la proposition concernant l'atelier. Ce dernier devra se tenir rapidement au début de l'année 2026 et se tiendra à Québec en mode hybride. Des représentants des organisations suivantes seront conviés : GREIBJ, CCQF, GNC et MRNF. La directrice exécutive inclura l'atelier dans la révision budgétaire pour l'année en cours.

L'analyste présente ensuite les commentaires envoyés dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement des produits forestiers. Il souligne que les commentaires ont mis l'accent sur le respect des dispositions du régime forestier adapté de la Paix des Braves, la conciliation des usages sur le territoire, la prise en compte des aléas climatiques et le développement d'infrastructures pour améliorer la capacité des communautés à traiter les produits forestiers tels que la biomasse.

Gestion des matières résiduelles

La directrice exécutive présente un suivi de deux éléments, le comité régional de gestion des matières résiduelles (GMR et des potentielles modifications réglementaires à la collecte sélective).

Comité régional

Elle rappelle que lors de la réunion de mars 2025 à Québec, Mme Lizotte avait annoncé que le gouvernement du Québec voulait mettre sur pied un comité régional pour la GMR, un peu à l'image de ce qui se fait au Nunavik. La directrice exécutive a rencontré Olivier Leroux du MELCCFP, Raphael Joanisse-Clément du GNC et Nancy Guyon du GREIBJ pour préparer la mise sur pied du comité. M. Leroux est en train de compléter un document pour présenter le projet et va l'envoyer au CCEBJ lorsqu'il sera prêt. L'objectif est d'avoir une rencontre d'ici Noël. Le CCEBJ aurait surtout un rôle d'observateur, tout en intervenant au besoin.

Potentielles modifications réglementaires à la collecte sélective

La directrice exécutive a rencontré des représentants du MELCCFP et Raphael Joanisse-Clément du GNC. L'objectif de la rencontre était de s'informer des démarches de l'organisme de gestion désigné pour obtenir des modifications réglementaires afin de repousser la date à laquelle le système de collecte sélective devrait être mis en place. M. Joanisse-Clément a par la suite transmis des informations au CCEBJ pour compléter l'état des lieux. Le MELCCFP a confirmé avoir reçu une demande de modification réglementaire, actuellement en cours d'évaluation. Si des changements sont requis, ils seront publiés dans la Gazette officielle du Québec pour une période de commentaires de 45 jours. Une préconsultation avant cette publication est envisageable. Une décision du sous-comité est attendue concernant l'envoi éventuel d'une lettre au MELCCFP. Un membre ajoute que le GNC analyse la situation du côté des Cris et les membres sont d'avis d'attendre l'évolution du dossier avant d'agir.

IAIA 2026

La directrice exécutive mentionne que la conférence de l'IAIA aura lieu à Québec du 19 au 22 mai 2026, avec des ateliers de formation les 17 et 18 mai. Les thèmes des sessions sont disponibles sur le site de l'IAIA.

Elle ajoute qu'elle a rencontré Sophie Cooper car le COMEX souhaite savoir si le CCEBJ compte faire une présentation, et s'il serait possible d'en faire une conjointe CCEBJ-COMEV/COMEX. S'il est question de présenter la procédure du chapitre 22, ce serait recommandé que le CCEBJ la prenne en charge, compte tenu de son rôle.

Le CCEK réfléchit aussi à une participation, tandis que le GNC prévoit une présentation axée principalement sur les activités de son unité.

Les membres discutent des possibilités de contribution du CCEBJ et décident que le comité prépare une proposition d'affiche sur la prise en compte des communautés dans l'évaluation des impacts. Si le CCEK est intéressé et disponible, une collaboration sera envisagée, sinon, le CCEBJ présentera seul sa proposition. Le sous-comité communications sera en charge du projet avec l'aide possible d'autres membres. La directrice exécutive contactera le CCEK pour discuter d'une collaboration et informera Mme Cooper de la décision de ne pas faire de présentation avec le COMEV/COMEX.

Activité minière

La directrice exécutive rappelle que le CCEBJ a fait parvenir une lettre de commentaires concernant les règlements à venir pour la mise en œuvre des modifications à la Loi sur les mines. Nous sommes en attente de la prépublication des projets de règlements dans la Gazette officielle du Québec. À l'origine, il devait y avoir trois projets de loi, dont un à la fin de l'été ou au début de l'automne et un autre plus tard cet automne. Le troisième serait publié l'hiver ou le printemps prochain. Depuis, la directrice exécutive a été informée que les deux premiers seraient fusionnés.

La directrice exécutive fait également une mise à jour sur la Stratégie québécoise de valorisation des minéraux critiques et stratégiques, une rencontre d'information s'étant tenue quelques jours avant la réunion. Le MRNF est à l'étape de la finalisation du plan donc il n'y aura pas d'autres possibilités d'émettre des commentaires. Le plan devrait être dévoilé dans le courant de l'automne 2025.

Modifications réglementaires du MELCCFP

La directrice exécutive mentionne qu'une rencontre d'information s'est tenue le 15 septembre 2025 pour présenter les chantiers à venir : Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (REEIE), Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), omnibus pour les sols contaminés.

Pour le REEIE, le ministère voudrait mettre en place un processus de consultation autochtone et tiendra des ateliers à cet effet au cours de l'automne. Par contre, elle rappelle que le REEIE ne s'applique pas sur le Territoire.

Pour le REAFIE, il y aurait un total de 128 modifications, dont 45% sont des allègements. Le CCEBJ va faire une analyse pour décider s'il y a des commentaires à faire. Les représentants du MELCCFP ont également mentionné qu'il serait possible de faire des propositions d'activités à inclure dans les listes des déclarations de conformité et d'exemptions.

Concernant les sols contaminés, l'objectif est de fusionner les différents règlements existants afin d'en avoir un seul. Une rencontre d'information se tiendra le 2 octobre 2025 et les commentaires sont attendus d'ici le 17 octobre 2025. Le sous-comité évaluation environnementale va travailler sur le dossier.

AJOURNEMENT

La rencontre est ajournée.

***Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Adopté le 19 mars 2026***

